

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 30/05/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt huit mai, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe AMPOULIE, Mme Virginie THIERRY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de Mme Isabelle BUCAILLE, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Sandrine HUSSON.

OBJET : Fixation du tarif des repas de la restauration scolaire

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine scolaire. Il rappelle que les tarifs actuels s'élèvent à 3,50 euros pour les enfants et à 4,30 euros pour les adultes.

Considérant le décret n° 2009-553 du 15 mai relatif aux dispositions réglementaires du livre V du Code de l'Education, notamment les articles R531-52 et R531-53 fixant les tarifs de la restauration scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 16 Voix Pour, 2 Voix Contre : Madame Véronique CAREL et Monsieur Stéphane GAMBIER) de fixer le tarif des repas à la cantine scolaire pour l'année 2024-2025 comme suit :

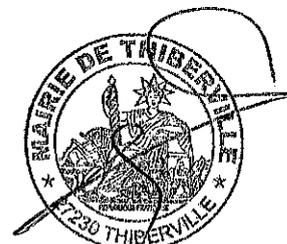
- repas enfant : 3,60 euros

- repas adulte : 4.30 euros

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 30/05/2024

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Sandrine HUSSON.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 04/06/2024



ID : 027-212706295-20240528-MA_DEL_2024_037-DE